

COMMUNE DE SAINT MARS DU DESERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°2023 / 0009 - Circulation alternée – rue de la Haute Noé « Création infrastructure fibre optique » CDH

Le Maire de la Commune de SAINT MARS DU DESERT,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-2, L 2213, L 2213-5 et L 2512-3,

Vu l'instruction ministérielle sur la circulation routière, approuvée par arrêté du 26 juillet 1974,

Vu la déclaration faite par l'entreprise CDH en vue de réaliser des travaux de voirie,

Considérant les mesures de sécurité à prendre pendant la durée des travaux par l'entreprise CDH, du 23 Janvier au 31 Mars 2023.

ARRETE

- Article 1 -** En raison des travaux de création d'infrastructure fibre dans « la rue de la Haute Noé », la circulation sera alternée par feux tricolores au droit du chantier du 23 Janvier au 31 Mars 2023.
- Article 2 -** La signalisation temporaire de chantier, conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par l'entreprise CDH qui a en charge les travaux.
- Article 3 -** Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et poursuivies conformément aux lois.
- Article 4 -** Le Commandant de Gendarmerie de Nort S/Erdre, le Directeur Général des Services, le Policier Municipal, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions et emplacements habituels avec affichage sur les lieux.

Fait et arrêté à SAINT MARS DU DESERT, le 05 Janvier 2023

Le Maire

Barbara NOURRY

